

Serrure cassée appartemment rdc

Par Melissa7692, le 25/07/2014 à 12:55

Bonjour,

J'habite actuellement dans un appartement en RDC sur cour. La serrure de ma porte d'entrée ne fonctionne plus et je ne peux fermer mon appartement, j'ai appelé mon service de gestion pour faire intervenir un serrurier. Le service de gestion m'a donc simplement fourni les coordonnées d'un serrurier et je me suis mise en contact moi-même avec le serrurier afin d'obtenir un rdv. Celui-ci n'a pu me fournir un rdv que 3 semaines plus tard (est-ce normal d'obtenir un rdv aussi tardivement sachant que mon appartement ne ferme plus?) Le plombier à rétorqué qu'il organisait ces interventions en fonction du lieu géographique malgré l'urgence de ma demande.

Je me suis organisée avec une amie afin qu'elle soit présente le jour de son intervention car étant en vacances je ne pouvais être là. Malheureusement, un contretemps de dernière minute me contraint a annuler le rdv.

Aujourd'hui le service gestion me menace de me faire payer l'intervention étant donné que j'ai décalé le rdv prétextant qu'ils ne peuvent se permettre de déranger le serrurier car c'est moi qui est annulé le rdv. De plus, ils me disent que c'est à leur initiative que le rdv a été pris alors qu'ils m'ont juste donné les coordonnées du serrurier et je me suis débrouillée ensuite avec lui. En attendant mes biens ne sont pas protégés en cas de cambriolage car ma porte ne ferme plus, ma question est la suivante: est-ce que le service de gestion est dans son droit?

Merci à vous pour votre réponse